

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 8 Avril 2020

La CFE-CGC signe le premier accord de solidarité entre catégories de personnel dans les services de l'automobile

Renault Retail Group, filiale de RENAULT, signe avec trois de ses organisations syndicales CFE-CGC, CFDT et FO, le premier accord de solidarité dans la branche des services de l'automobile.

Comme dans la Métallurgie, les cadres au forfait sont indemnisés à 100% et vont participer au maintien de salaire de l'ensemble des salariés en activité partielle.

RRG est la seule entreprise de la branche pour le moment à avoir initié et signé un accord qui fait appel à la solidarité entre catégories.

Chaque salarié participera à hauteur de trois jours de congé y compris les cadres, pour permettre à tous de toucher un salaire complet sur mars et avril.

L'entreprise prendra à sa charge les sommes manquantes à hauteur de 50%.

L'accord prévoit aussi un plan de reprise progressive dans le respect des consignes sanitaires et la protection des salariés.

La CFE-CGC appelle toutes les entreprises de la branche à suivre cet exemple.

Contact presse

Stéphane Rivière - Référent CFE-CGC - Services de l'automobile
06 65 76 52 30
Jean-Christophe Morandini - DSC Renault Retail Group
06 74 28 88 01